

**Sujet :** [INTERNET] Terminal du Naye

**De :** Petitmangin Christine [REDACTED]

**Date :** 13/05/2024 17:33

**Pour :** pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr

Projet d'aménagement du Terminal du Naye de Saint-Malo,  
Enquête publique

Madame Christine Petitmangin  
[REDACTED]  
[REDACTED]

à  
la Commission d'enquête Publique

Madame, Messieurs,

Habitant un immeuble situé à proximité de la mer je suis particulièrement sensibilisée aux problèmes de retrait de la ligne de côte et d'élévation du niveau de la mer dont la communauté scientifique mondiale souligne la gravité.

Cet aspect est abordé dans le dossier à disposition du public, dans la pièce 5 au § 14.2 « Vulnérabilité du projet au changement climatique ».

Il est prévu de rehausser la hauteur des terre-pleins et des ouvrages de la nouvelle gare maritime en se conformant au plan de prévention du risque de submersion marine (PPRSM) en vigueur, approuvé en 2017. Ce PPRSM détermine une cote de référence sur le site du projet à l'horizon 2100 en tenant compte d'une élévation du niveau de la mer de 40 cm par rapport à l'aléa actuel.

Or cette hypothèse de 40 cm n'est plus cohérente avec les nouvelles prévisions qui font état de montée des eaux de 1 m voire plus. Le PPRSM de Saint-Malo est en cours de révision comme l'a annoncé récemment la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Je suis d'avis de revoir le projet dans le cadre de ce nouveau PPRSM.

Pour éviter que la gare « rehaussée » dans cet éventuel projet revu, n'affecte encore plus la vue sur Saint-Malo, je suggère que le bâtiment de la gare ferry soit limité à un seul étage, ce qui me semble possible et suffisant pour satisfaire aux besoins du trafic passagers

Je vous prie d'accepter, Madame, Messieurs, mes salutations distinguées.

Christine Petitmangin

Envoyé de mon iPad